

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 10 novembre 2006  
\*\*\*\*\*

N° 2006-42

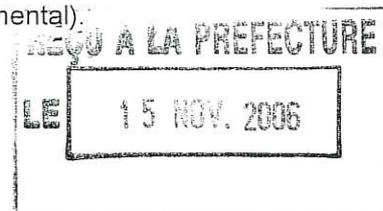
Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil six, le 10 novembre 2006 à quinze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	02 novembre 2006	

**Présents :** MM. ANDRIEU, CAMBON, DE MARSAC, GARRIGUES, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, ROUCOLLE, SAULETE, STEIN.

**Absents excusés :** MM. ASTRUC, COLLIN, DAGEN, GUIRBAL, NONORGUES, PLAGES, QUÉREILHAC, ROSET.

**Assistaient à la séance :** M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),  
M. LARREY (Payeur Départemental),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET :** Décision modificative n°1 de 2006.



Le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le projet de Décision Modificative n°1.

Il précise que cette Décision Modificative concerne l'intégration des opérations liées au transfert de compétences optionnelles de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron (transferts de biens, transfert du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2006) et qu'il s'agit donc d'opérations budgétaires d'ordre.

\*  
\*\*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

**ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE** par le projet de décision modificative n°1 présenté par le Président  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRESENTANT DE L'ETAT LE .....15 NOV. 2006  
selon le détail figurant en annexe.

ET DE SA PUBLICATION LE .....15 NOV. 2006

Montauban, le 16 NOV. 2006  
LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON